



REUNION DE COMITE DU 31 OCTOBRE 2014 A 18 H 15

PROCES VERBAL

Présents : Joan FERRERE, Magali CLAIN, Raphael LACMANT, Corinne RAGOT, Stéphanie HAMER, Florent DARNAUD, Léa TOFFOLINI, Florence PEIFFER (par téléphone), Lilian AH VON (début de réunion)

Le Vendredi 31 Octobre Deux-mille-quatorze, à 18h15, les membres du Conseil d'Administration du Club Hippique de Bourbon se sont réunis au siège de l'association sur convocation par email. Un feuillet d'émargement, annexé au procès-verbal, a été établi et dûment signé par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Cette séance est présidée par Madame Joan FERRERE en qualité de présidente du CHB. L'ordre du jour, dont le contenu suit, est rappelé par le président de séance lors de l'ouverture de la réunion. Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

• **Point trésorerie :**

- Léa TOFFOLINI, trésorière, annonce à l'ensemble des membres que la trésorerie va bien et que la collaboration avec le comptable suit son cours.

- Stéphanie HAMER est désignée pour suppléer Léa TOFFOLINI dans la gestion et le paiement des factures. Il est décidé de ne pas changer les postes jusqu'à la prochaine AGO.

• **Point employés :**

- Nicolas CADET : il est posé la question de son augmentation de salaire (accordée par la direction précédente sans accord de l'ancien bureau d'après les éléments qui nous ont été rapportés). Un avenant de contrat a donc été fait pour préciser les avantages en nature dont il bénéficie (logement) ainsi que le dédommagement lié à l'utilisation de son véhicule et de matériel personnel pour le fonctionnement quotidien du club.

- Jean Michel LAGRANGE : Au sujet des cours particuliers qui sont donnés, le moniteur a engagé les démarches nécessaires qui lui ont été demandées par le comité afin de se mettre sous le statut d'auto entrepreneur. Le comité s'engage à lui faire une convention pour l'utilisation de la structure pour ses cours particuliers. Le comité se réserve le droit de fixer dans les semaines à venir un pourcentage sur les cours particuliers donnés (par exemple 10% ou que 2h soient reversées mensuellement au club...), certains éléments manquants ne permettent pas à ce jour de prendre de décision définitive. Il est décidé à l'unanimité que seuls les adhérents de l'association pourront prendre des cours particuliers avec Mr LAGRANGE.



- **Concours CSO Club 16 Novembre 2014 :**

- Joan FERRERE s'est occupée de préparer le concours. Corinne RAGOT s'est occupée de la gestion des papiers pour les poneys, des engagements pour le concours et des réservations de box.

- La commande pour les plaques et les flow a été passée et ces derniers ont été reçus.

- Il reste à prévoir les coupes pour les vainqueurs des épreuves et à réapprovisionner le stock de lots.

- **Journée de Noël :**

- Les moniteurs demandent à faire cette journée récréative le 07 Décembre afin qu'il n'y ait pas trop d'adhérents déjà partis en vacances. Cette demande est validée à l'unanimité.

- Il sera prévu un petit CSO poney le matin, un pique nique et un equifun l'après midi. Il faudra valider avec Jean Michel LAGRANGE s'il souhaite réaliser un CSO pour ses cavaliers.

- Nous demanderons aux parents une participation pour réaliser une vente de gâteaux (dons de gâteaux et boissons). Seuls les gâteaux seront vendus 1€ la part et les boissons seront distribuées gratuitement.

- **Point carrières :**

- Une rencontre doit être organisée avec Mr NAVARRO qui a travaillé avec Tarbin Clément.

- Florence Schupp peut nous mettre à disposition des engins à moindre coût, une décision sera prise en fonction du devis qui sera établi.

- En plus de la grande carrière chevaux, il faudra prévoir un plan de remise à niveau des carrières : du milieu et baby.

- Il faudra anticiper par rapport la venue des engins pour regrouper les travaux du mieux possible.

- **Point restaurant : Les écuries de Gillot :**

- Une assignation en justice par le CHB leur a été délivrée il y a une quinzaine de jours. Tous les créanciers ont été prévenus de cette assignation.

- Le restaurant nous a fait parvenir un courrier concernant l'état des toilettes et des douches. Nous sommes au courant de ce problème et continuerons à sensibiliser nos adhérents mais nous estimons que les clients du restaurant sont aussi bien utilisateurs. Il est donc important que toutes les parties se sentent concernées. Aussi, ce courrier a été transmis à notre avocat.



- Des formulaires seront mis à disposition des personnes souhaitant témoigner des nuisances que peut occasionner l'établissement envers les adhérents et le personnel du club.

- Le comité reste vigilant sur le bon paiement des loyers qui nous sont dus.

- Le comité rappelle qu'aucun événement (baptême, communion etc..) ne pourra se tenir sans que la direction du club en soit informée au préalable et ait donné son accord si elle le souhaite.

• **Point sollicitations des adhérents :**

- Non paiement des prestations supplémentaires propriétaires : Un courrier nous a été adressé pour nous annoncer le refus de s'acquitter de la totalité du paiement de la prestation nouvellement en place et facturée aux propriétaires possédant un ventilateur dans le box de leurs chevaux. Il est décidé à l'unanimité que ce montant ne serait pas changé ou adapté et étant donné le nombre d'adhérents le comité se refuse à reconsidérer chaque montant de prestations générales au cas par cas. Aussi, cette décision sera communiquée à l'adhérent concerné.

- Altercations au sein de la structure : Des désaccords peuvent avoir lieu entre adhérents, avec les membres du comité et le personnel. Cependant, le comité met un point d'honneur à rappeler à l'ensemble des personnes fréquentant le club qu'une règle minimum de courtoisie est exigée de tous, que le non respect de celle-ci pourrait entraîner des décisions en conséquence. De plus, le comité soutient l'ensemble de son équipe et se refuse à soutenir certaines initiatives isolées et infondées visant à remettre en question les capacités d'enseignement de l'équipe de moniteurs. Pour rappel, l'ensemble de l'équipe est diplômée d'état et ces diplômes sont consultables au bureau.

- Demande de régularisation et d'entretien : nous avons été sollicités pour qu'un nettoyage régulier du paddock où est placée Banana soit effectué et il est demandé la construction de l'abri prévu dans le contrat de pension de cet équipé. Nous vérifierons les termes du contrat qui a été signé et prendrons les mesures nécessaires avant que la saison des pluies ne commence réellement. Le comité se propose de fournir le matériel nécessaire en priorisant la récupération d'équipements qui seraient déjà disponibles dans le club puis de compléter en achetant le matériel manquant et laissera le montage à la charge du propriétaire qui se propose de le réaliser.

- incivilités informatiques : Il a été remarqué des propos dégradant sur les réseaux sociaux envers l'un de nos moniteurs, le comité tient à souligner son désaccord avec ce genre de pratiques et fera passer un message en ce sens aux adhérents.

• **Divers : Saison de concours :**

Nous attendons le calendrier des concours et voir les épreuves qui nous seront attribuées. Nous souhaitons garder les championnats de dressage.



- **Divers : Alimentation chevaux :**

URCOOPA a annoncé une modification de la composition de ses granulés pour mi / fin Novembre (complémentation en vitamine E suite à de nombreux cas de carences avérés sur l'île). Il sera demandé au personnel d'être vigilant pendant cette période afin de vérifier que ce changement n'ait pas d'influence sur les équidés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.

A Sainte Marie, le 31 Octobre 2014

Le Président de séance
Nom, Prénom, Signature

Le secrétaire de séance
Nom, Prénom, Signature